

## **SEANCE DU 08 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le huit octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Laguépie s'est réuni sous la présidence de Emmanuel CROS, Maire.

Présents : Emmanuel CROS, Daniel MERCADIER, Anne PHILIPPE, Marie-Pierre PALOBART, Jean-Pierre DÉTRÉ, Philippe MARRE, Patricia CECCARELLI, Julien RIGOLE, Marc BALAT, Bernard MAGES, Patricia ALMENDRA, Julien CASTELNAU (à partir de 21h15).

Excusés : Serge REGOURD, Julien CASTELNAU (jusqu'à 21h15), Arne D'AVIGNON (pouvoir à Mme CECCARELLI), Pierre CROS.

Convocation du 28 septembre 2024.

### **Ordre du jour :**

#### **I-Vote du compte rendu du 12 juillet 2024 :**

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à la majorité des présents, abstention de M. MARRE.

#### **II-Délibération APS et APD ensemble immobilier :**

M. le Maire rappelle qu'il convient de voter l'Avant-Projet Sommaire (APS) et l'Avant-Projet Définitif (APD) avant travaux pour la réhabilitation de l'ensemble immobilier et la création d'une boulangerie au cœur du centre bourg.

Arrivée de Julien CASTELNAU à 21 heures 15.

L'APS et l'APD sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

Délibération reçue à la Préfecture le

#### **III-Location cabinet médical :**

Dans l'attente des travaux de son futur local, l'ostéopathe occupe le cabinet médical pendant 2 à 3 mois pour un loyer mensuel de 530 € plus les charges.

Délibération reçue à la Préfecture le

#### **IV-Participation Ecole du Rock d'Anglars :**

L'école de musique du Rock d'Anglars sollicite une participation financière de 750 € pour l'année scolaire 2023 – 2024. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Délibération reçue à la Préfecture le

#### **V-Questions diverses :**

-Camping : La sous-commission départementale a donné un avis favorable, sous réserve de lui envoyer certains documents manquants dans un délai de 2 mois.

-Laudinie : L'association est en attente du versement du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), environ 9 000 €.

Séance levée à 22 heures 30.